

# PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN



Le Cameroun obtient de la Banque mondiale plus de de 55 milliards de francs CFA pour développer le numérique.

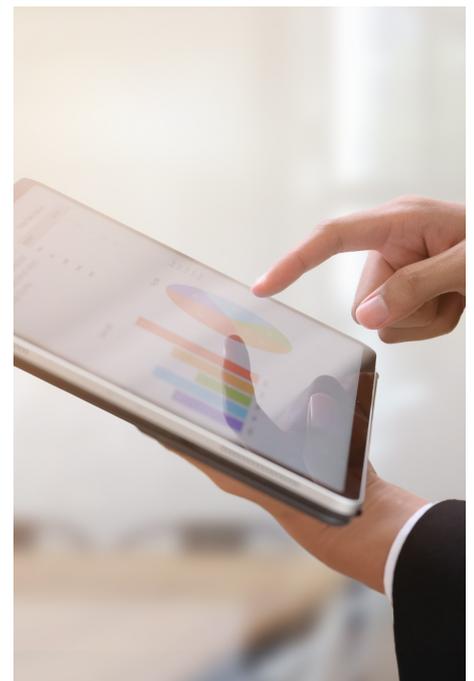
Des dispositions légales incitatives ont par ailleurs été adoptées pour favoriser l'investissement dans ce secteur.

*Par Me Charles EPEE - Avocat au Barreau de Bruxelles  
Mr. Yetina MBAPPE - Senior Legal associate*

La Banque Mondiale a lancé au Cameroun un projet de financement ayant pour objectif de moderniser les ministères et de développer les infrastructures pour soutenir le développement de l'Agriculture Numérique. En vertu de cette coopération, le Cameroun a obtenu de la Banque Mondiale la somme de plus de 55 milliards de francs CFA en guise de fonds de préparation du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNuC).

Montant de l'enveloppe : 100 millions de Dollars US

Date d'octroi de l'accord : 28 septembre 2021



## BRUXELLES

Avenue Louise 131 - 1050 Bruxelles  
Tél : +32 2 241 58 51  
Gsm : +32483/70.22.04  
E-mail : brussels@lexlau.com

## LILLE

Avenue d'Alsace, 62 - 59100 Roubaix  
Tél : +32 2 241 58 51  
Gsm : +33 (0) 59 79 52 65  
E-mail : lille@lexlau.com

## DOUALA

Avenue Dominique Savio - Bonapriso  
BP 2991 Douala  
Tél : +237 233 43 87 23  
Gsm : +237 6 56 29 29 00  
E-mail : douala@lexlau.com

## ACTEURS DU PROJET AU CAMEROUN :

Ce projet est à l'initiative du Ministère des Postes et Télécommunications (MINPOSTEL) qui s'est allié au Ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MINADER) et au Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales (MINEPIA) ;



## OBJECTIFS VISÉS PAR L'ÉTAT CAMEROUNAIS :

- Poursuivre les réformes et la création de nouvelles politiques et réglementations dans le secteur des TIC ;
- Améliorer les compétences numériques des citoyens ;
- La connexion des bâtiments publics tels que les hôpitaux, les écoles et les administrations locales ;

- Encourager l'entrepreneuriat numérique et soutenir les petits agriculteurs et les organisations de producteurs pour promouvoir l'adoption des innovations développées par les start-ups agricoles ;
- Promouvoir le développement des applications et autres services numériques de sorte à accroître la portée et l'utilisation des services numériques pour stimuler l'emploi et l'entrepreneuriat au Cameroun.

## L'ère du numérique au Cameroun

## DÉPLOIEMENT :

Ce projet comporte 3 principaux axes de déploiement.

1. Mise en place de **nouvelles politiques et réglementations** favorisant la transformation, la croissance et le renforcement d'un secteur numérique sécurisé au Cameroun.

2. **Signature de partenariats Public-Privé** dans le but de vulgariser l'outil Internet dans les zones rurales et permettre une circulation plus rapide des informations sur les principales

entités publiques telles que les hôpitaux, les écoles et les administrations locales. Ceci passera par l'acquisition des bandes passantes internationales et d'équipements numériques ainsi que par des formations desdites entités publiques.

3. **L'implémentation et le renforcement de solutions numériques dans les techniques agricoles** visant à leur utilisation accrue par les communautés rurales susmentionnées.

Le Projet d'Accélération de la

Transformation Numérique au Cameroun se veut innovateur et très porteur dans la mesure où il permet d'inclure l'utilisation du numérique dans l'agriculture.



# *IMPLICATIONS JURIDIQUES :*

La loi n°2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021 applicable au secteur des Technologies de l'information et de la communication contient des dispositions pour encourager l'investissement dans le secteur numérique au Cameroun.



## • *PRINCIPALES INNOVATIONS :*

- Exonération de la patente ;
- Exonération de toutes charges fiscales y compris les retenues à la source sur les salaires ;
- Exonération de la TVA sur les prêts consentis par les établissements de crédits ;
- Dispense des droits d'enregistrement des baux, des mutations immobilières et prêts consentis par les non-professionnels de crédit.

## • *PÉRIODE D'APPLICATION :*

3 à 5 ans.

## • *BASE LÉGALE :*

Article 124 ter. Loi de Finance N°2020/018 du 17 Décembre 2020.

## • *OBSERVATIONS :*

La consécration d'un régime fiscal de Promotion de l'économie numérique est une volonté du Gouvernement afin de mettre en place un régime fiscal volontariste de promotion des start-ups pour les entreprises innovantes dudit secteur.

### **BRUXELLES**

Avenue Louise 131 - 1050 Bruxelles  
Tél : +32 2 241 58 51  
Gsm : +32483/70.22.04  
E-mail : brussels@texlau.com

### **LILLE**

Avenue d'Alsace, 62 - 59100 Roubaix  
Tél : +32 2 241 58 51  
Gsm : +33 (0) 59 79 52 65  
E-mail : lille@texlau.com

### **DOUALA**

Avenue Dominique Savio - Bonapriso  
BP 2991 Douala  
Tél : +237 233 43 87 23  
Gsm : +237 6 56 29 29 00  
E-mail : douala@texlau.com

# EQUITY CREATIVITY RESULTS



**Charles Epée Diboue**  
Founder & Managing Partner  
[cepee@lexlau.com](mailto:cepee@lexlau.com)

## BRUXELLES

Avenue Louise 131 - 1050 Bruxelles  
Tél : +32 2 241 58 51  
Gsm : +32483/70.22.04  
E-mail : [brussels@lexlau.com](mailto:brussels@lexlau.com)

## LILLE

Avenue d'Alsace, 62 - 59100 Roubaix  
Tél : +32 2 241 58 51  
Gsm : +33 (0) 59 79 52 65  
E-mail : [lille@lexlau.com](mailto:lille@lexlau.com)

## DOUALA

Avenue Dominique Savio - Bonapriso  
BP 2991 Douala  
Tél : +237 233 43 87 23  
Gsm : +237 6 56 29 29 00  
E-mail : [douala@lexlau.com](mailto:douala@lexlau.com)